Centre fédéral Migration

11 juillet 2022

La pandémie a causé une forte diminution des mouvements migratoires en 2020

Le Centre fédéral Migration Myria sort son rapport annuel, *La migration en chiffres et en droits 2022* en différents cahiers thématiques. Le premier à paraître est *Population et mouvements.* Dans ce dernier, Myria se focalise successivement sur la population en Belgique au 1er janvier 2021, les mouvements migratoires depuis et vers la Belgique en 2020 et sur les personnes qui ont reçu un premier titre de séjour en 2020 (selon leur nationalité et leur motif de migration).

13% de la population n'a pas la nationalité belge

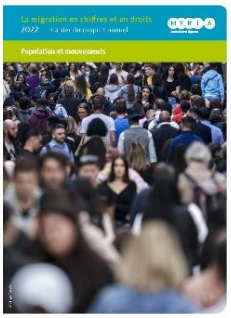
La population qui réside (légalement) sur le territoire belge au 1er janvier 2021 est présentée selon la nationalité, la nationalité à la naissance ou celle des parents et le pays de naissance.

Au 1er janvier 2021, 1.447.852 personnes de nationalité étrangère résidaient officiellement en Belgique, soit 13% de la population. Parmi eux, 62% sont des citoyens européens (EU-27). Par ailleurs, 10% de la population détient la nationalité belge, mais en avait une autre auparavant (première nationalité enregistrée dans les registres belges).

Forte diminution des mouvements migratoires en 2020 due à la pandémie

Ensuite, Myria se concentre sur les mouvements migratoires de 2020, tant des Belges que des étrangers. En 2020, les restrictions sur la mobilité internationale ont eu un impact pour tous les groupes de nationalité, tant sur les immigrations vers la Belgique que sur les émigrations depuis le pays. En ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, la diminution des immigrations (-22%) est importante et supérieure à celle des émigrations (-10%). Les conséquences pour la mobilité des citoyens de l'UE ont été plus limitées, mais tout de même visibles : 16% d'immigrations et 12% d'émigrations en moins par rapport à 2019.

Les activités rémunérées et les raisons familiales comme premiers motifs de migration



L'impact de la pandémie est aussi apparent dans la diminution du nombre de premiers titres de séjour (-19%) qui ont été délivrés en 2020 aux personnes qui sont nées à l'étranger et vivent en Belgique (immigrants).

Les principaux motifs légaux pour l'octroi d'un premier titre de séjour sont les activités rémunérées et les raisons familiales. Sur les 54.350 premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de l'UE, les activités rémunérées sont le principal motif (51%), tandis que pour les ressortissants de pays tiers, il s'agit des raisons familiales (45%).

Téléchargez ici le cahier ***Population et mouvements***.

CONTACT PRESSE

FR : Mathilde de Kerchove • 0473 41 55 10 • mathilde.dekerchove@myria.be
NL : Joris Delporte • 0468 01 65 45 • joris.delporte@myria.be